



Une association pour
ré-agir au féminin

*“Il n’est nullement question de faire gouverner
la société par les femmes mais bien de savoir
si elle ne serait pas mieux gouvernée
par les hommes et par les femmes.”*

John Stuart Mill

**Colloque Mouvement du Nid :
Prostitution : une seule option l’abolition
Assemblée Nationale, Paris, 11 février 2010
Intervention Michèle Vianès, Présidente de Regards de Femmes**

Le système prostitutionnel est un des piliers de l’inégalité sexuelle et des violences envers les femmes.

Deux visions antagonistes : pour l’une le corps humain, le sexe des femmes serait un produit marchand à intégrer dans l’économie mondiale ; pour l’autre l’achat de « services sexuels » est considéré comme un frein à l’égalité entre les femmes et les hommes. Les tenants de la première vision voudraient faire croire que les deux options ont la même valeur, utilisant comme tous les obscurantistes l’idée du « tout se vaut et s’équivaut ». Or les philosophes des Lumières et Diderot dénonçaient déjà « cette coupable indifférence qui nous fait voir sous le même aspect toutes les opinions des hommes. »

Le droit à une pleine égalité sexuelle des hommes et des femmes, au plaisir sexuel des femmes comme des hommes est détourné. Celui de n’être soumise à aucune exploitation sexuelle par le « Droit à être prostituée ». Le rapport de domination serait inversé, mais il n’est nullement question d’égalité. C’est l’idée perverse du choix personnel de quelques personnes pour soumettre l’immense majorité des prostituées à subir violences sexuelles et exploitation. Aubaine pour les proxénètes et les trafiquants d’êtres humains. La prostitution devient « travail » du sexe. Des associations d’aide aux prostituées sont ainsi financées par les proxénètes. Des syndicats de prostituées se forment qui protestent non pas vis-à-vis des proxénètes ou des gouvernements qui ont légalisé les « industriels du sexe », mais vis-à-vis des associations qui osent émettre un autre discours que le leur.

Légalisation du proxénétisme industriel du sexe a pour corollaire la légitimation des clients comme consommateurs de sexe et non la liberté pour les prostituées.

Tant que l’achat de services sexuels ne sera pas pénalisé, que l’atteinte à la dignité et à l’intégrité de la personne humaine ne sera pas interdite, tant qu’on pourra acheter un autre être humain, enfant ou adulte, toute femme sera considérée comme achetable, ce ne sera qu’une question de prix plus ou moins élevé.

Les vieux prétextes hygiénistes réapparaissent avec l’épidémie du Sida : contrôle de la santé sous la responsabilité des prostituées. Le client, et la demande sont invisibles. Or dans les pays réglementaristes, dans le travail du sexe « en maison », le client est roi et ses désirs de rapport sans préservatif, en payant le prix fort ainsi qu’avec des filles très jeunes ou en grande vulnérabilité sont satisfaits.

L’idée reçue selon laquelle sans prostitution les violences envers les femmes seraient accrues est contredite par de nombreuses études (depuis Kathleen Barry en 1979), qui prouvent les liens entre inceste, viol, violence domestique ou dans l’espace public et le « commerce » de la

prostitution. Pour promouvoir la réouverture des bordels, les arguments hypocrites, protection contre la pluie ou le froid, prétexte hygiéniste, réapparaissent. Or les maisons closes permettent de contrôler les prostitué-e-s, objetisées, en grande vulnérabilité, et non les clients. Certains n'hésitent pas à appeler au devoir de charité pour la sexualité des handicapés !

On revient aux schémas archaïques : les prétendus besoins irrépessibles des hommes et l'objectisation, la chosification du corps des femmes.

C'est l'idée perverse du choix personnel de quelques unes et quelques uns pour soumettre l'immense majorité des prostitué/es à subir violences sexuelles et exploitation.

La bataille du clan règlementariste, en particulier dans les conventions internationales, utilise les énormes moyens financiers du proxénétisme et de la traite. L'OIT préconise une « approche pragmatique de la prostitution afin de l'intégrer légalement dans le PNB des pays d'Asie du Sud-Est et de contourner la question du blanchiment d'argent ». Où s'arrêter ?

On a pu observer des liens stupéfiants afin de ne pas remettre en cause les législations nationales : Les Pays Bas et Iran même combat, le premier afin de protéger les proxénètes légaux, le second pour poursuivre et exécuter les femmes prostituées.

En tant que Secrétaire générale de la Coordination française pour le lobby européen des femmes (CLEF) et référente pour la France du Centre européen pour une politique contre la violence envers les femmes (EPACVAW), je rappelle la position du lobby européen qui considère que la tolérance de l'UE pour le système prostitutionnel a une responsabilité sur la traite des femmes.

Il est regrettable que la feuille de route de l'UE soit en deçà du Protocole de Palerme, ne parle que de traite et pas du système prostitutionnel. Les lobbies règlementaristes avec l'argent des proxénètes et des trafiquants ont pignon sur rues à Bruxelles, mais aussi à l'ONU.

Selon l'ONU, 79% de la traite des êtres humains vise l'exploitation sexuelle, plus de 80% de ces victimes sont des femmes.

« Il est grand temps que l'UE et ses États membres se penchent sérieusement sur les raisons qui font d'eux des destinations attrayantes de part le monde pour l'exploitation sexuelle des femmes », déclare Colette De Troy, directrice d'EPACVAW. « Si l'on conjugue une tolérance généralisée envers le système prostitutionnel avec les inégalités persistantes entre les femmes et les hommes en Europe, il ne faut pas s'étonner de voir une augmentation de la violence envers les femmes. L'acceptation du système prostitutionnel, qui représente une forme de violence envers les femmes, a une influence directe sur l'acceptation par la société de la possibilité pour les hommes de contrôler et utiliser les corps des femmes et leur sexualité. »

« En l'absence de politique européenne engagée contre toutes les formes de violence masculine envers les femmes, le proxénétisme a pu se développer, souvent en toute légalité. La traite des femmes et le tourisme sexuel sont les conséquences directes de l'impunité dont bénéficient les proxénètes et les acheteurs-prostituteurs », explique Brigitte Triems, présidente du Lobby européen des femmes(LEF). « Si elle veut s'attaquer ambitieusement à la traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle, l'UE doit en priorité lutter contre la demande et le proxénétisme, par des campagnes de sensibilisation, des programmes d'éducation à l'égalité, et la mise en place de sanctions efficaces envers les acheteurs-prostituteurs et les proxénètes. »

Le LEF et EPACVAW demandent à l'UE de s'engager fermement à éliminer toutes les formes de violence masculine envers les femmes au sein de ses frontières et à l'extérieur de son territoire.

Tant que le « client » sera considéré comme irresponsable, aucune solution ne pourra être efficace. La légalisation du système prostitutionnel a pour corollaire la légitimation des proxénètes comme « industriels du sexe » et des clients comme consommateurs de sexe et surement pas la liberté pour les prostitué-e-s.

La Suède montre, depuis 2001, qu'une réelle insertion des prostituées et la pénalisation des clients entraînent une diminution des violences envers les femmes. En Suède depuis 56 pour tous les enfants, indépendamment de leur tradition religieuse et culturelle, avec l'affirmation de la manière dont la société suédoise conçoit les rapports H/F, égalité des sexes et non - légitimité de l'achat du droit à jouir d'un corps ce qui a permis 35 ans plus tard l'adoption du programme « la paix des dames » !

A contrario les pays « réglementaristes » voient un accroissement de ces violences. Le client est roi : ses désirs de rapport sans préservatif, ainsi qu'avec des filles et garçons très jeunes sont satisfaits, en mettant le prix. La traite est amplifiée, proportionnelle aux profits.

Il est intéressant de rappeler les réactions médiatiques lorsqu'Eric de Mongolfier, procureur de Nice, en 2007, avait engagé des poursuites pénales à l'encontre des « clients » des prostituées.

Cette violence inacceptable était justifiée sous prétexte que ce serait le plus vieux métier du monde et qu'on ne peut rien faire. L'esclavage aussi semblait à certain inéluctable. Mais comme le soulignait Victor Schoelcher « *Si on ne peut cultiver les Antilles qu'avec des esclaves, il faut renoncer aux Antilles.* »

Quant au prétexte de l'impossibilité d'éradiquer la prostitution, avec ce genre d'arguties, on peut se demander pourquoi on maintient des lois pour punir les crimes, puisque malgré les lois les assassinats perdurent...

Pour lutter efficacement contre le système prostitutionnel, il est indispensable d'agir sur la demande. Nous sensibilisons sur cette nécessité face à ceux qui voudraient « réouvrir les maisons » alors que dans les pays règlementaristes la situation des prostitué-e-s est bien pire que chez nous.

Pour *Regards de Femmes* la servitude, volontaire ou forcée, des prostitué-e-s exige de s'attaquer au système prostitutionnel qui repose sur la demande, le « client », et les proxénètes. Considérer la prostitution comme un « travail du sexe » **est une atteinte intolérable à la dignité humaine. Le corps n'est pas une marchandise ! Rappelé par Axel Khan dans la discussion sur la bioéthique et sur les mères porteuses.**

C'est ôter la dignité des femmes pour donner une dignité à l'industrie du sexe, aubaine pour les proxénètes et les trafiquants d'êtres humains. Qu'en est-il de la formation, de l'avancement, de l'application du droit du travail, en particulier celui contre le harcèlement sexuel pour les « travailleur-ses du sexe » ?

Le choix est simple :

Soit soutenir les mafias proxénètes en tolérant le commerce d'êtres humains, soit affirmer que personne n'a le droit d'acheter tout ou partie d'un corps humain.

Et donc pénaliser les clients.